



VIOLENCES CONTRE TOUTES LES FEMMES :

Une stratégie globale pour lutter contre leur caractère omniprésent, continu et massif

En ce 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) appelle à l'accélération de la mise en œuvre de la politique globale pour lutter contre toutes les formes de violences.

Physiques, économiques, verbales, symboliques, les violences contre les femmes sont systémiques et protéiformes. Dans la sphère privée comme dans la sphère publique, elles sont un continuum, pouvant aller jusqu'au féminicide.

Alors que la parole et l'écoute des victimes se libèrent chaque jour dans de nombreux secteurs depuis le premier #MeToo de 2017, les violences envers les femmes en France et dans le monde ne faiblissent pas.

❖ Les violences sont physiques et sexuelles

Le caractère massif des violences physiques et sexuelles envers les femmes ne peut plus être ignoré

Le terme féminicide semble désormais enfin entré dans le vocabulaire commun représentant l'ultime violence qu'une femme peut subir. Ce terme comprend notamment les meurtres de conjointes ou ex/ concubines ou ex, au nombre de 102 en France en 2020¹, violences extrêmes impactant également un nombre conséquent d'enfants co-victimes. Mais, il est important de souligner que les féminicides commis par des hommes de manière massive à travers le monde dépassent le cadre conjugal. En effet, ces meurtres de femmes comprennent également les « crimes d'honneur », les féminicides prostitutionnels ou encore les génocides de petites filles à la naissance. C'est bien à partir

¹ [Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020, ministère de l'intérieur](#)

du plus jeune âge que les femmes sont victimes de violences aussi bien physiques que sexuelles parce qu'elles sont nées femmes. **Inceste, excision, mariage forcé, mise en prostitution ...** illustrent la volonté de contrôle des filles et des femmes et la négation de leurs droits.

Ces manifestations de domination se poursuivent tout au long de la vie et ce d'autant plus chez les femmes à la croisée de plusieurs systèmes d'oppression (racisme, validisme etc.). **Toutes les sphères sont touchées**, dans les universités, par exemple, où 10 % des répondantes à une étude de l'Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur déclarent avoir été victimes d'agressions sexuelles pendant leurs études supérieures comme cela a été cité dans le troisième état des lieux du sexisme en France du HCE², ou encore dans le monde du travail avec la multiplication des #MeToo par branche professionnelle, mais également dans des sphères que l'on penserait les plus sûres telles que le milieu de la santé comme en attestent les nombreux témoignages de violences obstétricales et gynécologiques rapportés dans « Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical », publié par le HCE en 2018³.

Protégeons les victimes d'une manière immédiate et inconditionnelle.

Les violences contre les filles et les femmes sont massives mais leur banalisation, entretenue notamment par la **culture du viol**, rend la prise de conscience des victimes difficile et le **dépistage trop insuffisant**. Le HCE tient à redire avec force qu'il n'est plus possible de continuer à les ignorer.

Pourtant, les victimes parlent : le HCE réaffirme donc la nécessité absolue d'instaurer une réelle présomption de crédibilité et de **lutter contre l'impunité des agresseurs** en traitant les signalements avec le plus grand sérieux et en les faisant suivre d'effets.

Le HCE recommandait par exemple, dans sa Vigilance égalité de 2020 « *Pour une protection réelle des femmes victimes de violences conjugales : quatre leviers essentiels* »,⁴ de promouvoir une véritable **culture de protection des victimes**. Le HCE rappelle notamment qu'il est indispensable d'améliorer l'**accompagnement des victimes** afin qu'il soit **adapté aux violences subies, global et continu**. Des moyens conséquents⁵ sont ainsi nécessaires pour assurer cette prise en charge. Former et outiller l'ensemble des professionnel.les qui accompagnent vers la sortie en est par exemple un prérequis.

❖ Les violences sont verbales, psychologiques, et peuvent prendre la forme de harcèlement

Les violences verbales sont récurrentes mais difficilement identifiées par les victimes

² [Rapport annuel 2020-2021 sur l'état du sexisme en France, publié par le HCE en 2021.](#)

³ [Rapport « Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical », publié par le HCE en 2018](#)

⁴ [Vigilance égalité n°6 « Pour une protection réelle des femmes victimes de violences conjugales : quatre leviers essentiels », publiée par le HCE en 2020](#)

⁵ A titre d'exemple, en 2018 dans son rapport « [Où est l'argent contre les violences faites aux femmes](#) », le HCE estimait à 506 millions d'euros le budget public annuel nécessaire pour une action de qualité à destination des femmes victimes de violences conjugales.

Bien que souvent minimisées par les victimes car ne laissant aucune blessure apparente, les violences verbales et psychologiques impactent directement la santé mentale des femmes ainsi que leur confiance en elles. Le HCE tient à rappeler que les **violences verbales et psychologiques représentent une part importante des violences conjugales** : le 3919 notait en effet en 2019 que respectivement 80 % et 89 % des femmes appelantes évoquent ces violences qui se manifestent par des cris, des reproches, des insultes, des humiliations ou encore des menaces⁶.

Une autre manifestation de ces violences, moins bien identifiée en tant que telle, est le « harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public » considéré depuis 2018 comme « outrage sexiste ». En 2015, le HCE avait réalisé une enquête montrant que **100 % des utilisatrices des transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou d'agression sexuelle**⁷. Or, seulement 2 600 infractions d'outrages sexistes ont été enregistrées en France par les services de sécurité⁸, ce qui souligne leur impunité.

Aussi, le harcèlement dans l'espace public (rue, transports, activités sportives ou culturelles etc.) est loin d'être la seule forme de harcèlement que subissent fréquemment les femmes : le **cyberharcèlement** est de plus en plus présent, notamment chez les jeunes. En 2013, 21,1 % des collégiennes déclarent avoir connu au moins une violence par Internet ou SMS (surnoms dépréciatifs, insultes, humiliations, publications de photos ou de films humiliants) et, en 2017, cette proportion s'élevait à 26 %⁹.

Identifions, nommons et éduquons le plus tôt possible

Une meilleure connaissance des violences, de leurs mécanismes, de leur ampleur et de leurs impacts permet une **meilleure prise en charge**, (des victimes comme des agresseurs). Mais elle permet également de définir et déployer la **meilleure stratégie de prévention** possible, notamment auprès des jeunes générations. Face à ces violences, le plus efficace des boucliers est **l'éducation**. Le HCE préconisait déjà en 2016 d'améliorer les enseignements d'éducation à la sexualité afin de mieux répondre aux attentes des jeunes et de mieux former les professionnel.les de l'éducation pour prévenir et réduire ces violences. Au-delà de ces enseignements spécifiques, le HCE rappelle que cette **culture de l'égalité** doit transparaître dans tous les enseignements dont les élèves bénéficient, tout au long de la formation. Pour ce faire, le HCE renouvelle sa recommandation de renforcer et généraliser l'éducation à l'égalité filles-garçons dans la formation initiale des personnel.les enseignant.es et d'éducation afin que ces dernier.es soient de véritables moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité¹⁰.

⁶ [Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Info » Année 2019, Fédération Nationale Solidarité Femmes](#)

⁷ [Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun, publié par le HCE en 2015](#)

⁸ [Les outrages sexistes enregistrés par les services de sécurité en 2020. Inter Stats, 2021](#)

⁹ [Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2013, 2017](#)

¹⁰ [Rapport « Formation à l'égalité filles-garçons : Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité », publié par le HCE en 2016](#)

❖ Les violences sont économiques

Les violences économiques imprègnent tant la sphère privée que professionnelle

Dans la sphère privée, les violences économiques constituent une forme de violence conjugale particulièrement destructrice. Elles relèvent d'un phénomène d'emprise et se traduisent par une mainmise par le conjoint sur la gestion des finances du couple et leur utilisation, plaçant les femmes victimes dans une situation de **confiscation totale d'autonomie** pouvant aller jusqu'à l'interdiction de travailler. 23 % des femmes qui font appel au 3919 dénoncent des violences de cette nature¹¹.

Dans la sphère professionnelle, les violences économiques subies par les femmes sont multiples : elles sont les premières confrontées à la **précarité de l'emploi, au temps partiel subi et à des conditions de travail dégradées**, ce que la crise sanitaire n'a pas manqué de mettre en exergue. Elles constituent 70 % des travailleur.euses pauvres, les métiers majoritairement exercés par des femmes étant socialement et économiquement peu valorisés. Les inégalités de salaires restent ainsi criantes : selon Eurostat¹², l'écart salarial entre les femmes et les hommes est de 16,5 % en France en 2021 (un résultat supérieur à la moyenne européenne). Et le **plafond de verre n'a pas encore été brisé**, les femmes étant encore trop souvent tenues à l'écart des Comex et des Codir des entreprises.

Laissons leur entière place aux femmes en tant qu'actrices de l'économie

Pour faire échec à ces violences économiques, il est urgent de mettre en œuvre des mesures visant à permettre aux femmes d'acquérir leur pleine autonomie et à leur donner la place qui leur revient au sein du monde économique. En ce sens, le HCE salue la proposition de loi de Marie-Pierre Rixain, députée, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, dont les dispositions marquent **des avancées sur ces sujets** notamment à travers :

- l'obligation de versement du salaire sur un compte au nom du ou de la salarié.e ;
- la mise en place de quotas parmi les cadres dirigeant.es (même si sa mise en œuvre aurait pu être plus ambitieuse) ;
- l'instauration d'un mécanisme d'éga-conditionnalité (concept forgé par le HCE) pour les financements BPI France et dont le champ d'application gagnerait à être élargi¹³.

Les employeurs publics, les entreprises et les partenaires sociaux doivent par ailleurs **s'emparer sans attendre du sujet de la revalorisation des emplois majoritairement occupés par des femmes**. Le HCE alertait déjà sur cette nécessité en mai 2020¹⁴. Un travail pour **assurer une meilleure mixité des métiers** s'avère également incontournable, en particulier s'agissant des métiers de demain au sein desquels les femmes doivent pouvoir trouver toute leur place.

¹¹ [Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Info » Année 2019, Fédération Nationale Solidarité Femmes](#)

¹² [Eurostat study gender pays gaps in the European Union, publication du 1er octobre 2021](#)

¹³ [Rapport « Accès des femmes aux responsabilités et rôle levier des financements publics » publié par le HCE en 2019](#)

¹⁴ [Vigilance égalité n°3 « Femmes providentielles mais femmes invisibles, sous payées, surchargées » publiée par le HCE en 2020](#)

❖ Les violences sont symboliques

Les femmes sont toujours des intruses dans les sphères de pouvoir, de savoir et de parole

Les femmes sont toujours largement sous-représentées dans les fonctions électives : on compte moins d'1 maire sur 5, seulement 1 président.e sur 10 des intercommunalités, plus de 70 % des communes sont encore des « zones blanches de la parité »¹⁵. Quand elles sont élues, les femmes occupent encore trop souvent des portefeuilles genrés et considérés comme moins stratégiques¹⁶.

Le **monopole masculin du pouvoir** reste difficile à casser, perpétuant avec lui l'impunité autour des violences sexistes et sexuelles qui dominent encore le milieu politique¹⁷. Ce déséquilibre persiste également dans les médias, où moins d'1/5 des personnes apparaissant à la Une des principaux titres de presse français sont des femmes. Là encore, la crise de la Covid-19 a exacerbé de façon dramatique le **sexisme des médias** et en leur sein, comme l'a rapporté le HCE à plusieurs reprises¹⁸.

Remédions de façon transversale, ambitieuse et coordonnée à ces injustices systémiques

La lutte contre ce type de violences structurelles passe nécessairement par un meilleur pilotage de **l'action publique sur la parité** et sur les actions déployées en faveur de l'égalité dans toutes les administrations, locales et nationales. Comme le préconise le HCE depuis 2016¹⁹, un préalable réside également dans la **promotion de l'éga-conditionnalité à toutes les politiques publiques**, et au sens large en conditionnant l'octroi, non seulement de financements publics mais aussi d'actes et d'autorisations administratives divers au respect de règles égalitaires, comme les aides publiques à la presse ou aux partis politiques.

Le HCE recommande une politique holistique contre les violences envers les femmes. L'accumulation des #MeToo montre bien que **les violences ne sont pas exclusives ou spécifiques à une sphère de la société ou de la vie des femmes**, elles ne sont pas des cas isolés, elles s'inscrivent dans le nombre, dans l'espace et dans la durée. Les femmes ne sont libres de violences nulle part. A l'heure des discours rétrogrades, il faut rappeler cette réalité-là, l'appréhender dans son entièreté, et interpeler à nouveau les pouvoirs publics. Il est urgent d'**intégrer l'enjeu du genre à l'ensemble des politiques publiques** pour lutter d'un seul front contre toutes les formes de violence envers les femmes.

¹⁵ [Rapport « Parité dans les intercommunalités ? Propositions pour une égale représentation des femmes et des hommes dans les instances communautaires », publié par le HCE en 2018](#)

¹⁶ [Vigilance égalité n° 10 « Elections municipales et communautaires Sans obligations paritaires, le pouvoir reste aux mains des hommes », publiée par le HCE en 2020](#)

¹⁷ [Rapport « 2ème état des lieux du sexisme en France : combattre le sexisme en entreprise, dans les médias et en politique » publié par le HCE en 2020](#)

¹⁸ [Vigilance égalité n° 2 « Les médias en temps de crise : un prisme déformant de la place et du rôle des femmes dans le monde » publiée par le HCE en 2020 & Rapport sur le troisième état des lieux du sexisme en France, publié par le HCE en 2021.](#)

¹⁹ [Avis « Activer l'éga-conditionnalité ou le conditionnement des financements publics à l'égalité femmes-hommes » publié par le HCE en 2016](#)